

# Accès aux deux bases de données de vaccination

Le parlement bruxellois a demandé vendredi, dans une résolution adoptée à l'unanimité, que la Commission Communautaire Commune coordonne l'accès aux banques de données de vaccination des Communauté française et flamande, pour tous les médecins de la capitale. Ce n'est pas le cas, depuis la dernière réforme de l'État. Sur le territoire de la Région capitale,

la Commission Communautaire Commune est compétente en matière de politique de vaccination, depuis la dernière réforme de l'État. Or, les Communautés française et flamande mènent leur propre politique à l'égard des nouveaux-nés et des écoliers et se sont dotées, chacune, d'une banque de données vaccinales : e-vax, côté francophone et Vaccinet, côté néerlandophone.

Résultat : les vaccinations des enfants des écoles bruxelloises sont enregistrées, selon l'établissement qu'ils fréquentent, dans l'une ou l'autre de ces bases de données. Mais le morcellement politique et pratique dont Bruxelles fait l'objet ne permet pas aux autorités de la capitale de disposer d'une vue d'ensemble du statut vaccinal des Bruxellois. ●